

**Nombre d'avis de dommages pour maladies dans les grandes cultures
Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2022**

Production	Maladie	Fusariose	Charbon	Sclérotiniose	Total
Avoine	8				8
Blé	5	2			7
Canola	5			1	6
Maïs-grain	4				4
Orge	1				1
Soya	8		1	2	11
Total	31	2	1	3	37

Il est à noter que ce ne sont pas tous les avis ouverts qui se traduiront par le versement d'une indemnité. De plus, 60 % des avis n'ont pas pour première cause de dommages la maladie, mais une cause climatique telle que l'excès de pluie.

Source : La Financière agricole du Québec, le 8 février 2023.